

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**Regroupement National des Organismes Gestionnaires des Centres de Santé**  
**11 décembre 2008**

**Inertie de l'Assurance Maladie :**  
**les gestionnaires de centres de santé réagissent**

Les réformes en cours (projet de loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires) et les récents rapports (IGAS, Acker, Juilhard, Bernier) promeuvent un exercice regroupé et coordonné des professionnels de santé. Les centres de santé en sont les pionniers et les pivots.

Les centres de santé dont le fonctionnement et les obligations sont régis par une convention avec l'Assurance Maladie se sont engagés depuis 18 mois dans la négociation d'un nouvel accord national répondant à ces évolutions.

Les centres de santé constatent l'absence de réponse de l'Assurance Maladie à l'ensemble de leurs propositions et la simple reconduction de l'accord de 2003. Cette situation, qui constitue un point de blocage dans les négociations en cours, compromet l'avenir des centres de santé.

En conséquence, les gestionnaires de centres de santé réunis au sein du RNOGCS demandent à l'Assurance Maladie dans le cadre de l'accord national reconduit :

- La revalorisation du forfait de coordination pour les centres de soins infirmiers
- L'application de l'ensemble des dispositifs tarifaires prévu par les conventions nationales avec les professionnels de santé libéraux
- L'élaboration d'un calendrier d'adaptation des dispositifs existants et à venir dans l'accord national en cours, notamment dans le domaine du financement des centres de santé.

Le RNOGCS déplore vivement cette situation et poursuivra sa mobilisation pour soutenir l'action des centres de santé afin de parvenir à un nouvel accord en adéquation avec les évolutions du système de santé.

**LE REGROUPEMENT NATIONAL DES ORGANISMES GESTIONNAIRES DE CENTRES DE SANTE (RNOGCS)**

Le RNOGCS regroupe, depuis près de 20 ans, la grande majorité des représentants des centres de santé existants. Il est composé de 9 institutions nationales reconnues représentatives par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports :

**A DOMICILE Fédération Nationale - CANSSM** : Caisse Autonome Nationale de Sécurité Sociale dans les Mines - **CNLCS** : Comité National de Liaison des Centres de Santé - **CRF** : Croix-Rouge Française - **FMF** : Fédération des Mutuelles de France - **FNMF** : Fédération Nationale de la Mutualité Française - **REPSA** : Religieuses présentes dans la Santé - **Union Nationale ADMR - UNIOPSS** : Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

**LES CENTRES DE SANTE EN FRANCE**

Les centres de santé représentent environ 1 % des dépenses du champ ambulatoire. On dénombre aujourd'hui près de 1 500 centres de santé (regroupant environ 14 000 personnels soignants), se répartissant entre : **centres de soins infirmiers : 37 %**, **centres de santé dentaire : 34 %**, **centres de santé médicaux et polyvalents : 29 %**

Contact presse : Roland WALGER - Coordination du RNOGCS –  
Tel : 04.91.23.42.40 - roland.walger@mutuelles-de-provence.com